



## Saint-Antoine-sur-Richelieu

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROCÈS-VERBAL** DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION convoquée à 19 h 45, le mardi 8 juillet 2025 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu pour soumettre le projet de résolution du PPCMOI du 1008, rue du Rivage

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1  
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2  
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;  
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;  
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5  
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6

Est absent le conseiller :

Est également présente:

Madame Cynthia Bossé, directrice générale.

Monsieur Robert Mayrand, conseiller municipal, explique le projet de résolution du PPCMOI du 1008, rue du Rivage :

Le projet a pour objet de permettre un changement d'usage afin d'y établir un usage d'hôtellerie. Le projet inclut un service de nourriture occasionnel, sans préparation de nourriture sur place, ainsi que l'utilisation de salles de réunion destinées aux usagers de l'établissement. Aucune modification extérieure du bâtiment n'est prévue.

Aucun commentaire reçu lors de la consultation.

L'assemblée publique de consultation se termine à 20h07.

**PROCÈS-VERBAL** DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 8 juillet 2025 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;

Monsieur Germain Pitre, conseiller #2

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;

Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5;

Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

Est également présente à la séance :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

## **1. Séance ordinaire**

---

2025-07-200

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers;

**D'ACCEPTER** que la présente séance soit tenue à la maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 8 juillet 2025 est ouverte par le maire à 20 h 08.

### **ADOPTÉE**

#### **1.a Renonciation - Délai de transmission de la documentation**

---

2025-07-201

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents n'ont pas pu être remis à temps;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus

tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil sont présents à cette séance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil renonce au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision.

**ADOPTÉE**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 juillet 2025

---

2025-07-202

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** l'ordre du jour avec les modifications proposés notamment :

-En 3.3 modifier et remplacer le titre par celui se lisant comme suit :

3.3 Programmation no°2 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)

- Le remplacement des titres des points 4.5 et 4.6 par « point retiré »;

- L'ajout des points 10.1 à 10.13;  
et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public .

Et de laisser ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public.

**ADOPTÉE**

1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 3 juin 2025

---

2025-07-203

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** les délibérations de la séance ordinaire du 3 juin 2025.

## **ADOPTÉE**

### **1.3 Mairie - suivi sur différents dossiers**

---

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

### **1.4 Période de questions générales**

---

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

## **2. Dépôt de documents**

---

- 2.1 Dépôt du certificat de tenue de registre - Règlement 2025-02 décrétant une dépense de 220 375 \$ et un emprunt de 220 375 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues articulé et d'équipements d'entretien hivernal et estival.

## **3. Finances**

---

### **3.1 Approbation - Comptes à payer**

---

2025-07-204

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** les comptes à payer du mois de juin 2025 pour une somme de 269 904,81\$;

**D'ENTÉRINER** les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 17 957,08\$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 109 791,55\$.

## **ADOPTÉE**

### **3.2 Autorisation de paiement - Réfection de toiture – 1028, rue du Rivage – Décompte n°3**

---

2025-07-205

**CONSIDÉRANT** la facture n°35539 reçue de l'entrepreneur Toitures 4 Saisons inc au montant de 31 853,03\$, plus les

taxes applicables pour le décompte progressif n° 3, relative aux travaux de réfection de la toiture de la Maison de la culture Eulalie-Durocher;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de monsieur Daniel Cournoyer, architecte, quant à la conformité des travaux réalisés et à l'approbation des montants facturés;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le paiement du décompte progressif n° 3, au montant de 31 853,03\$, plus les taxes applicables, soit autorisé à l'entrepreneur Toitures 4 Saisons inc, pour les travaux de réfection de la toiture de la Maison de la culture Eulalie-Durocher;

**QUE** cette dépense soit imputée aux crédits prévus à cette fin au Règlement n°2023-04 décrétant une dépense de 344 081 \$ et un emprunt de 344 081\$ ;

**QUE** la directrice générale adjointe, madame Valérie Beaurivage Vincent, soit autorisée à signer le décompte progressif n°3.

**ADOPTÉE**

3.3 Programmation no°2 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)

---

2025-07-206

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté une programmation des travaux dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications doivent être apportées à cette programmation pour refléter de nouveaux projets, ajustements budgétaires ou révisions de priorités;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige que toute modification à la programmation soit adoptée par résolution du conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal adopte la modification apportée à la programmation des travaux financés dans le cadre du

programme de la TECQ 2024-2028, telle que déposée et transmise au MAMH;

**QUE** cette modification tienne compte des ajustements requis pour la réalisation des travaux admissibles conformément aux règles du programme;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à transmettre la programmation modifiée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE**

- 3.4 Autorisation de paiement - Resurfaçage de la Montée Lapierre et du rang du Brûlé – Plans et devis – Catherine Tétreault, ingénieure
- 

2025-07-207

**CONSIDÉRANT** la facture n° 927, datée du 1er juin 2025, émise par madame Catherine Tétreault, ingénieure, pour les services rendus dans le cadre de la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs relatifs aux travaux de resurfaçage de la Montée Lapierre et du rang du Brûlé;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le paiement de la facture susmentionnée, d'un montant de 2 000 \$ avant taxes, soit autorisé à madame Catherine Tétreault, ingénieure;

**QUE** cette dépense soit financée à même la contribution des gouvernements provincial et fédéral, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ).

**ADOPTÉE**

- 3.5 Autorisation de paiement – Rapport de conciliation d'économies d'énergie – 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025
- 

2025-07-208

**CONSIDÉRANT** la réception du rapport de conciliation d'économies d'énergie pour la 1<sup>ère</sup> année de suivi, soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024 pour le projet de conversion de luminaires au DEL;

**CONSIDÉRANT QU'**une garantie de performance de 50% a été retenu sur la facture n°12660 au montant de 1 905.40\$ plus taxes applicables de la compagnie Energère;

**CONSIDÉRANT** que le projet de conversion est maintenant complété et que les conditions de performance convenues ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**DE DÉBOURSER** la somme de 1 905,40 \$ plus taxes applicables à la compagnie Énergère, correspondant à la libération de la portion retenue à titre de garantie sur la facture no 12660.

**ADOPTÉE**

3.6 Approbation - Rémunération du personnel électoral 2025

2025-07-209

**CONSIDÉRANT** que des élections municipales auront lieu en 2025 et qu'il est nécessaire de fixer les conditions de travail et la rémunération du personnel électoral engagé pour assurer le bon déroulement du scrutin;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité d'assurer un environnement de travail efficace, sécuritaire et respectueux des membres du personnel électoral;

**CONSIDÉRANT** les recommandations administratives visant à limiter les déplacements pendant la journée de scrutin ainsi qu'à reconnaître l'effort associé à une charge de travail prolongée;

**CONSIDÉRANT** que le rapport sur la rémunération du personnel électoral a été dûment présenté aux membres du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** somme de 31 201\$ est actuellement affectée au fonds réservé aux dépenses liées à la tenue des élections municipales 2025, conformément aux prévisions budgétaires;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal approuve le rapport de rémunération du personnel électoral – Élections 2025 tel que présenté;

**QUE** la Municipalité autorise la fourniture de repas au personnel électoral affecté au bureau de vote, et ce, afin d'éviter les déplacements hors du lieu de scrutin pendant les heures de travail;

**QUE** la rémunération du personnel électoral soit majorée de 50 % du taux horaire régulier (taux et demi) pour toute période de travail excédant huit (8) heures consécutives;

**QUE** la directrice générale et présidente d'élection soit autorisée à appliquer les modalités administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

3.7 Services juridiques - Paiement de factures d'honoraires – Grief

---

2025-07-210

**CONSIDÉRANT** les factures relatives au suivi et aux honoraires concernant le grief déposé par l'Union internationale des opérateurs-ingénieurs, local 905;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement des factures suivantes, pour un montant total de 3 472,25\$, plus les taxes applicables, réparti comme suit :

- 1 379,70 \$ à titre d'honoraires professionnels de M<sup>e</sup> Pierre Bérubé;
- 2 092,55 \$ correspondant à la facture n 103-25, pour les honoraires de services professionnels d'arbitrage de Me Louise-Hélène Guimond, pour la portion payable par la Municipalité.

**ADOPTÉE**

3.8 Avis de motion et dépôt du projet – Règlement décrétant une dépense de 1 371 438 \$ et un emprunt de 1 204 438\$ pour la réfection du rang du brûlé

---

2025-07-211

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Germain Pitre à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement intitulé « Règlement décrétant une dépense de 1 371 438 \$ et un emprunt de 1 204 438\$ pour la réfection du rang du brûlé. Ce règlement vise à autoriser le conseil à effectuer et à faire effectuer des travaux de resurfaçage en enrobé flexible sur un tronçon du rang du Brûlé.

Une copie du projet de règlement est déposée à la présente séance conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

Le projet de règlement pourra être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture habituelles.

*Le maire informe l'assistance qu'une séance extraordinaire du conseil municipal a dument été convoquée le 7 juillet dernier et qu'elle sera tenue à 7 h 30 AM, le vendredi 11 juillet 2025 à la salle des réunions du bureau municipal situé au 1060, rue du Moulin-Payet. Ceci, dans l'objectif de pouvoir procéder aux travaux cet automne.*

#### **4. Administration**

---

##### **4.1 Modifications – Politique interne de reconnaissance aux employés municipaux**

---

2025-07-212

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté en date du 6 avril 2021 la « Politique interne – Reconnaissance aux employés » laquelle politique est en vigueur;

**CONSIDÉRANT** l'incohérence du montant déterminé pour le nombre d'années travaillées à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite apporter les ajustements nécessaires afin d'assurer une reconnaissance juste et équitable des années de service;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Politique interne de reconnaissance aux employés municipaux soit modifiée comme suit :

L'article 2 est modifié:

À l'alinéa 1, le montant « 25,00 \$ » pour remplacer par le montant « 100,00 \$ » pour cinq (5) années de service;

À l'alinéa 2, le montant « 25,00 \$ » pour remplacer par le montant « 125,00 \$ » pour dix (10) années de service;

Dans l'alinéa 3, le montant « 25,00 \$ » pour remplacer par le montant « 150,00 \$ » pour quinze (15) années de service;

Le dernier alinéa de l'article 2 de la Politique est abrogé et remplacé par les trois (3) alinéas suivants :

« Dès la 25<sup>e</sup> année de service continu, les années de service seront soulignées par le biais d'une résolution du conseil municipal et un mot dans le journal municipal. De plus, une marque de reconnaissance sera remise à l'employé, d'une valeur de 250,00 \$;

Dès la 30<sup>e</sup> année de service continu, les années de service seront soulignées par le biais d'une résolution du conseil municipal et un mot dans le journal municipal. De plus, une marque de reconnaissance sera remise à l'employé, d'une valeur de 300,00 \$;

Dès la 35<sup>e</sup> année de service continu, les années de service seront soulignées par le biais d'une résolution du conseil municipal et un mot dans le journal municipal. De plus, une marque de reconnaissance sera remise à l'employé, d'une valeur de 300,00 \$. »

Les numéros d'articles 7 et 8 sont décalés pour insérer l'article 7 se lisant comme suit :

« La direction générale dispose d'un budget discrétionnaire de 500,00\$ par année, cumulable d'une année à l'autre, destiné à organiser des activités d'équipe ou à faire l'acquisition d'objets ou de services visant à favoriser le bien-être au travail.

Le choix de l'utilisation de ce budget peut être effectué par voie de sondage auprès des employés, afin de refléter leurs préférences et favoriser leur engagement. »

#### **ADOPTÉE**

2025-07-213

#### **4.2 Autorisation - Arrêt Nuitée VR – saison 2025**

---

**CONSIDÉRANT QUE** « ARRÊT Nuitée VR » permet aux caravaniers équipés de véhicules récréatifs autonomes de faire un arrêt sécuritaire le temps d'une nuitée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité offre, pour une quatrième année, trois (3) emplacements identifiés à cette fin, dans le stationnement du centre communautaire situé au 1060, rue du Moulin-Payet;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** la participation de la Municipalité à « ARRÊT Nuitée VR » afin d'offrir un espace sécuritaire accessible de mai à octobre, 7/7 jours, 24 h/24 h aux voyageurs possédant un VR autonome, et ce, gratuitement.

#### **ADOPTÉE**

#### **4.3 Approbation - Budget – Soirée de Noël 2025**

---

2025-07-214

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'organiser la soirée de Noël à l'intention du personnel municipal et des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de réserver un service de traiteur pour la tenue de cet événement festif;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** tous les employés municipaux, y compris ceux du Service de sécurité incendie, soient invités à la soirée de Noël;

**QUE** les membres du conseil municipal soient également invités;

**QUE** les personnes invitées prennent à leur charge les frais relatifs à la participation de leur conjoint(e);

**QU'UN** budget maximal de 3 700 \$, taxes incluses, soit alloué pour l'organisation de l'événement;

**QUE** la salle Julie-Daoust soit réservée pour la tenue de la soirée, laquelle aura lieu le vendredi 28 novembre 2025.

**ADOPTÉE**

4.4 Mandat – Signature – Acte de cession

---

2025-07-215

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2022-09-296 par laquelle le maire et la directrice générale ont été mandatés pour signer l'entente de règlement à l'amiable intervenue entre la Municipalité et les propriétaires du 1043, rue du Rivage;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la directrice générale soit dûment mandatée pour signer l'acte de cession relatif à ladite entente, et ce, conformément aux modalités qui y sont édictées.

**ADOPTÉE**

4.5 Point retiré

---

4.6 Point retiré

---

## **5. Sécurité incendie et sécurité civile**

---

- 5.1 Dépôt -Rapport d'activités du Service de sécurité incendie pour le mois de juin 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juillet 2025
- 

Monsieur David Cormier, conseiller responsable de la sécurité incendie et de la sécurité civile explique le rapport d'activités du chef d'opération du Service de sécurité incendie, monsieur Luc Samson pour le mois de juin 2025. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance;

**ADOPTÉE**

## **6. Transport et travaux publics**

---

- 6.1 Dépôt - Rapport d'activités des transports, travaux publics et voirie pour le mois de juin 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juillet 2025
- 

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les transports et les travaux publics et il explique le rapport d'activités du directeur des travaux publics, monsieur Martin Roy pour le mois de juin 2025. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** les prévisions des dépenses de juillet 2025 pour un montant total de 10 829\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

## **7. Hygiène du milieu**

---

- 7.1 Dépôt - Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers
- 

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture. Aucun rapport de disponible pour juillet 2025 puisqu'aucune rencontre n'a eu lieu.

2025-07-216

## **8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque**

---

- 8.1 Dépôt du rapport d'activités de la vie culturelle et communautaire pour le mois de juin 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juillet 2025
- 

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

- 8.2 Dépôt du rapport d'activités de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion pour le mois de juin 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juillet 2025
- 

Le rapport de madame Louise Ricard, responsable, par intérim, de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

- 8.3 Dépôt du rapport d'activités des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de juin 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juillet 2025
- 

Le rapport de madame Shanda Leclair, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des infrastructures sportives est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

- 8.4 Autorisation – Dépôt de projet – Programme de soutien aux politiques familiales – Volet 2
- 

2025-07-217

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille a mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Volet 2, visant à appuyer les municipalités dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant le mieux-être des familles sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite déposer un projet dans le cadre de ce programme afin de bonifier les infrastructures récréatives et sportives sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet retenu consiste à aménager une surface multisports à l'emplacement actuellement occupé par le skate park, dans le but de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'activités physiques et de favoriser une utilisation polyvalente et inclusive de l'espace;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet dans son ensemble ne doit pas dépasser la somme de 25 000\$ et qu'une implication

municipale est obligatoire pour un minimum de 10% du projet en argent ou en main d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit être réalisé sur douze (12) mois;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du projet nécessite une autorisation officielle du conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Volet 2 du ministère de la Famille;

**QUE** madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires et à entreprendre les démarches requises pour le dépôt et le suivi du projet.

**ADOPTÉE**

**9. Urbanisme**

---

9.1 Dépôt du rapport d'activités du Service de l'urbanisme pour le mois de juin 2025

---

Monsieur Robert Mayrand fait rapport verbal des activités réalisées au Service de l'urbanisme pour le mois de mai 2025 et il dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 juin 2025.

9.2 Adoption 2<sup>e</sup> projet de résolution - Projet particulier de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 1008, rue du Rivage

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'approbation dans le cadre d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée au Service de l'urbanisme pour l'immeuble situé au 1008, rue du Rivage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise à permettre un changement d'usage afin d'y établir un usage d'hôtellerie (groupe d'usage CC-1);

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble est situé à proximité immédiate d'un secteur où les usages commerciaux et

2025-07-218

d'hébergement sont autorisés par la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne prévoit aucune modification extérieure du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet inclut un service de nourriture occasionnel, sans préparation de nourriture sur place, ainsi que l'utilisation de salles de réunion destinées aux usagers de l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont examiné les documents soumis, évalué le projet à la lumière des objectifs et critères applicables du plan d'urbanisme, et procédé à l'analyse de la conformité réglementaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU formulent une recommandation favorable à l'égard de cette demande, sous réserve de certaines clarifications à fournir avant son dépôt final au Conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** la demande de PPCMOI pour l'immeuble situé au 1008, rue du Rivage, conditionnellement à ce que :

- Une solution concrète soit apportée à la question du stationnement, soit par la modification du lot ou par l'obtention d'une servitude notariée ;
- L'enseigne projetée devra être conforme au style patrimonial du bâtiment ;
- Aucune modification extérieure n'étant prévue, aucune ne sera autorisée dans le cadre de cette demande.

### **ADOPTÉE**

- 9.3 Adoption – Premier projet de Règlement n° 2009-004-01 modifiant le règlement de construction n° 2009-004 relativement à l'utilisation de pieux ou pilotis comme type de fondation
- 

2025-07-219

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 juin 2025;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 3 juin 2025 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents ou trouver le règlement sur le site Internet de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** le Règlement n° 2009-004-01 modifiant le règlement de construction n° 2009-004 relativement à l'utilisation de pieux ou pilotis comme type de fondation.

#### **ADOPTÉE**

- 9.4 Adoption – Premier projet de Règlement n° 2009-02-018 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 afin d'encadrer l'implantation des dômes agricoles
- 

2025-07-220

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 juin 2025;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 3 juin 2025 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents ou trouver le règlement sur le site Internet de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** le premier projet de Règlement n° 2009-02-018 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 afin d'encadrer l'implantation des dômes agricoles.

Le vote est demandé par monsieur Robert Mayrand, lequel émet certaines réserves concernant l'implantation ainsi que la superficie des dômes. Le vote est tenu comme suit :

**Pour** : Messieurs les conseillers David Cormier, Germain Pitre, Louis-Philippe Laprade, Réjean Collette et Marc-André Girard-Provost.

**Contre** : Monsieur le conseiller Robert Mayrand.

**ADOPTÉE**

- 9.5 Abrogation – Résolution 2025-06-194 modifiant le règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis
- 

2025-07-221

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2025-06-194, adoptée en date du 03 juin 2025 portait sur l'adoption du règlement numéro 2024-05;

**ATTENDU QUE** ladite résolution a été adoptée sans qu'un avis de motion préalable ait été dûment donné, tel que requis par le *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** le numéro attribué audit règlement ne respecte pas la numérotation officielle des règlements en vigueur au sein de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la résolution numéro 2025-06-194, adoptée le 3 juin 2025, portant sur l'adoption du règlement numéro 2024-05, soit abrogée.

**ADOPTÉE**

- 9.6 Avis de motion et dépôt du premier projet – Règlement numéro 2025-03 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis
- 

2025-07-222

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Robert Mayrand à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement intitulé « Règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis » et portant le numéro 2025-03. Ce règlement vise à déterminer le territoire sur lequel s'applique le droit de préemption et à établir les objectifs municipaux justifiant l'acquisition d'immeubles.

Une copie du projet de règlement est déposée à la présente séance conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

Le projet de règlement pourra être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture habituelles.

9.7 Approbation des plans-concept de rénovations (revêtement endommagé) - Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) – 970, chemin du Rivage

---

2025-07-223

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'approbation des plans-concept de rénovations (revêtement endommagé) au 970, chemin du Rivage a été soumise au Service de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise un changement du revêtement du bâtiment principal et de la galerie de la propriété foncière sise au 970 du chemin du Rivage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est soumise aux règles concernant les résidences de catégorie 3 et à la zone patrimoniale, selon les dispositions du règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution n° 2025-06-04 adoptée par le Comité consultatif en urbanisme lors de sa séance du 10 juin 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de tous les documents concernant cette demande de rénovation et en ont évalué les critères et les objectifs;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** la demande de PIIA pour le 970, chemin du Rivage, telle que présentée.

**ADOPTÉE**

9.8 Approbation des plans-concept de rénovations (ouvertures) - Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) – 1116, chemin du Rivage

---

2025-07-224

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'approbation des plans-concept de rénovations (ouvertures) au 1116, chemin du Rivage a été soumise au Service de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise un changement d'ouvertures de la propriété foncière sise au 1116 du chemin du Rivage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est soumise aux règles concernant les résidences de catégorie 2 et à la zone patrimoniale, selon les dispositions du règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution n° 2025-06-05 adoptée par le Comité consultatif en urbanisme lors de sa séance du 10 juin 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de tous les documents concernant cette demande de rénovation et en ont évalué les critères et les objectifs;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** la demande de PIIA pour le 1116, chemin du Rivage, sous les conditions suivantes :

1. Les dimensions des fenêtres doivent être, identiques à l'existant (mode d'ouverture), avec le nombre de carreaux existant ;
2. Les fenêtres doivent être de couleur uniforme (barrotins et montants) ;

**QUE** le conseil recommande que les fenêtres arrière soient dotées de carreaux et que ceux-ci soient de couleur vanille.

#### **ADOPTÉE**

9.9 Approbation des plans-concept de rénovations (ouvertures, galerie) - Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) – 1061, chemin du Rivage

2025-07-225

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'approbation des plans-concept de rénovations (ouverture et galerie) au 1061, chemin du Rivage a été soumise au Service de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise un changement d'ouverture de la propriété foncière sise au 1061 du chemin du Rivage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est soumise aux règles concernant les résidences de catégorie 2 et à la zone

patrimoniale, selon les dispositions du règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution n° 2025-06-06 adoptée par le Comité consultatif en urbanisme lors de sa séance du 10 juin 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de tous les documents concernant cette demande de rénovation et en ont évalué les critères et les objectifs;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** la demande de PIIA pour le 1061, chemin du Rivage conditionnellement aux éléments suivants :

que la galerie avant soit visible de la rue ;  
que la galerie avant soit construite en bois ;

**D'ACCEPTER** que la galerie arrière puisse être construite à partir d'un autre matériau.

**ADOPTÉE**

**10. Divers**

---

**10.1 Contribution financière – *RADAR, Centre d'Écoute Montérégie***

---

2025-07-226

**CONSIDÉRANT** la demande de financement reçue le 02 juillet 2025 de l'organisme *RADAR, Centre d'Écoute Montérégie*;

**CONSIDÉRANT** la mission de l'organisme qui vise à prévenir et de briser l'isolement, la solitude et la détresse chez les aînés de la Montérégie

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPUYER** l'organisme *RADAR, Centre d'Écoute Montérégie* par l'octroi d'une contribution financière de 100\$.

**ADOPTÉE**

**10.2 Contribution financière – *Centre de femmes l'Essentielle***

---

2025-07-227

**CONSIDÉRANT** la demande de financement reçue le 03 juillet 2025 de l'organisme *Centre de femmes l'Essentielle*;

**CONSIDÉRANT** la mission de l'organisme qui vise offrir aux femmes un lieu d'appartenance, un réseau d'éducation et d'action afin de promouvoir l'accès à l'autonomie et aux rapports égalitaires par la prise en charge individuelle et collective;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPUYER** l'organisme *Centre de femmes l'Essentielle* par l'octroi d'une contribution financière de 250\$.

**ADOPTÉE**

10.3 Octroi de contrat – Services professionnels – Travaux chemin de la Pomme-d'Or

---

2025-07-228

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu prévoit la réalisation de travaux de construction d'un réseau pluvial et d'un trottoir sur le chemin de la Pomme d'Or;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à la préparation des plans et devis en vue de la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT** les deux (2) offres de service reçues, soit celle de Shellex, Groupe Conseil au montant de 47 000\$ plus taxes ainsi que celle de madame Catherine Tétreault, ingénieure au montant de 43 420\$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale, madame Cynthia Bossé, recommande d'attribuer le contrat à madame Catherine Tétreault ingénieure.;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**DE MANDATER** madame Catherine Tétreault ingénieure, pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de construction d'un réseau pluvial et d'un trottoir sur le chemin de la Pomme d'Or;

**D'AUTORISER** le paiement des honoraires professionnels requis pour ce mandat à même les sommes prévues dans le cadre de la TECQ 2024-2028 et du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR), sous réserve de leur approbation.

**ADOPTÉE**

2025-07-229

10.4 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine a reçu la facture numéro C-3257 de l'auditeur Daniel Tétreault, CPA inc., pour les services professionnels rendus dans le cadre de l'audit financier de l'exercice 2024;

**CONSIDÉRANT** que les services ont été dûment rendus conformément au mandat octroyé;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture numéro C-3257 au montant de 15 119,21\$, taxes incluses à l'auditeur Daniel Tétreault, CPA inc.

**ADOPTÉE**

2025-07-230

10.5 Embauche – Pompier – Monsieur Michel Auclair

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite pourvoir un poste au sein de son service incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le candidat monsieur Michel Auclair a été retenu pour occuper le poste de pompier à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux politiques municipales, une période de probation est requise pour ce poste;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'EMBAUCHER** monsieur Michel Auclair au poste de pompier à temps partiel au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité et que cette embauche soit conditionnelle à une période de probation de 12 mois, conformément aux règles en vigueur.

**ADOPTÉE**

10.6 Remerciements pour l'engagement passé et souhaits de succès au successeur

---

2025-07-231

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Louise Ricard occupait le poste de responsable de la Fondation Communautaire avec engagement, professionnalisme et dévouement ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Ricard n'a pas renouvelé son mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite souligner son apport significatif au développement des services offerts pour la fondation;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal remercie chaleureusement madame Louise Ricard pour son travail remarquable au sein de la Fondation Communautaire et lui souhaite le meilleur dans ses projets futurs ;

**QUE** le conseil municipal souhaite la bienvenue à Monsieur Michel Marchessault à titre de président pour la Fondation Communautaire.

**ADOPTÉE**

10.7 Autorisation – Contrat de services - Planitaxe

---

2025-07-232

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite retenir les services de Me Éthier pour la récupération des taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** Planitaxe a soumis une offre de services conforme aux besoins de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le préambule de l'entente précise que les parties ont convenu des modalités et que Planitaxe fournira les services aux conditions convenues entre les parties;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** l'offre de services de Planitaxe pour la récupération des taxes;

**D'AUTORISER** madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer en nom de la Municipalité l'entente relative à ces services.

**ADOPTÉE**

- 10.8 Abrogation – Résolution 2025-05-164, Amélioration de la sécurité des piétons, des cyclistes et de l'accessibilité universelle Construction d'un trottoir sur le chemin de la Pomme D'Or entre la route 223 et la rue du Moulin-Payet 2025-07-233
- 

**CONSIDÉRANT** que la résolution n° 2025-05-164, adoptée lors de la séance du conseil municipal en date du 6 mai 2025, autorisait la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour un projet de construction de trottoir sur le chemin de la Pomme d'Or;

**CONSIDÉRANT** que les modalités du programme ont été modifiées, ce qui fait que la résolution doit être reformuler;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ABROGER** la résolution n° 2025-05-164 en totalité.

**ADOPTÉE**

- 10.9 Amélioration de la sécurité des piétons, des cyclistes et de l'accessibilité universelle - Construction d'un trottoir sur le chemin de la Pomme D'Or entre la route 223 et la rue du Moulin-Payet
- 

2025-07-234

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de construire un trottoir sur le chemin de la Pomme D'Or entre la route 223 et la rue du Moulin-Payet pour améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et l'accessibilité universelle des résidents de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

**ATTENDU QUE** les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**ATTENDU QUE** le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 185 769\$

toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 129 243 \$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

**DE CERTIFIER** que madame Cynthia Boss, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE**

*Monsieur Robert Mayrand quitte la table des délibérations.*

10.10 Autorisation–Union Internationale des Opérateurs-Ingénieurs Local 905

---

2025-07-235

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer une entente avec l'Union internationale des opérateurs-ingénieurs, section locale 905.

**ADOPTÉE**

*Monsieur Robert Mayrand revient à la table des délibérations.*

10.11 Autorisation de paiement – Budget participatif - *Une cafétéria de rêve*

---

2025-07-236

**CONSIDÉRANT QUE** le projet *Une cafétéria de rêve* proposé par l'école Georges-Étienne-Cartier a été sélectionné dans le cadre du budget participatif 2024, avec un budget autorisé de 12 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école a soumis un rapport des dépenses pour la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport a été jugé conforme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** le rapport des dépenses déposé par l'école Georges-Étienne-Cartier;

**D'AUTORISER** le versement du solde des dépenses engagés, jusqu'à concurrence de 12 000 \$.

**ADOPTÉE**

10.12 Autorisation - Entente de service taxi-bus - Société de transport collectif (STC) Pierre-de-Saurel

---

2025-07-237

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite participer au service de taxi-bus régional afin d'améliorer l'offre de transport collectif sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport collectif (STC) Pierre-de-Saurel est l'organisme désigné pour l'organisation et la gestion de ce service ;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution municipale estimée pour l'année en cours s'élève à 24 030 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le déploiement du service de taxi-bus régional est envisagé entre la rentrée scolaire et l'automne ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et **RÉSOLU** après une demande de vote par monsieur Réjean Collette :

**D'AUTORISER** la directrice générale et le maire à signer, au nom de la Municipalité, l'entente de service de taxi-bus régional avec la Société de transport collectif (STC) Pierre-de-Saurel ;

**D'APPROUVER** une contribution municipale estimée à 24 030\$ pour l'année 2025 et à 24 030\$ pour l'année 2026;

**D'AUTORISER** le déploiement du service sur le territoire municipal entre la rentrée scolaire et l'automne, selon les modalités prévues à l'entente.

Le vote est tenu comme suit :

**Pour** : Messieurs les conseillers David Cormier, Germain Pitre, Louis-Philippe Laprade, Réjean Collette, Marc-André Girard-Provost et Robert Mayrand.

**Contre** : Monsieur Réjean Collette.

**ADOPTÉE**

2025-07-238      10.13    Embauche – Secrétaire au greffe – Madame Lisa Gielata

**CONSIDÉRANT QUE** les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de madame Lisa Gielata pour le poste de secrétaire au greffe;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers :

**D’EMBAUCHER** madame Lisa Gielata au poste de secrétaire au greffe au sein de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à raison de 28 heures par semaine et ce, dès le 18 août 2025 ;

**QUE** cette embauche soit conditionnelle à une période de probation de 6 mois, conformément aux règles en vigueur.

**ADOPTÉE**

**11.      Période de questions**

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l’assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d’interrompre toute question s’il la juge offensante ou inappropriée.

**12.      Correspondance**

Les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

Chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juin 2025.

**13.      Levée de la séance**

2025-07-239

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 36.

**ADOPTÉE**

---

Jonathan Chalifoux  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

### **1. Séance ordinaire**

- 1.a Renonciation - Délai de transmission de la documentation*
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 juillet 2025*
- 1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 3 juin 2025*
- 1.3 Mairie - suivi sur différents dossiers*
- 1.4 Période de questions générales*

### **2. Dépôt de documents**

- 2.1 Dépôt du certificat de tenue de registre - Règlement 2025-02 décrétant une dépense de 220 375 \$ et un emprunt de 220 375 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues articulé et d'équipements d'entretien hivernal et estival.*

### **3. Finances**

- 3.1 Approbation - Comptes à payer*
- 3.2 Autorisation de paiement - Réfection de toiture – 1028, rue du Rivage – Décompte n°3*
- 3.3 Programmation no°2 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)*
- 3.4 Autorisation de paiement - Resurfaçage de la Montée Lapierre et du rang du Brûlé – Plans et devis – Catherine Tétreault, ingénieure*
- 3.5 Autorisation de paiement – Rapport de conciliation d'économies d'énergie – 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025*
- 3.6 Approbation - Rémunération du personnel électoral 2025*
- 3.7 Services juridiques - Paiement de factures d'honoraires – Grief*
- 3.8 Avis de motion et dépôt du projet – Règlement décrétant une dépense de 1 371 438 \$ et un emprunt de 1 204 438\$ pour la réfection du rang du brûlé*

### **4. Administration**

- 4.1 Modifications – Politique interne de reconnaissance aux employés municipaux*
- 4.2 Autorisation - Arrêt Nuitée VR – saison 2025*
- 4.3 Approbation - Budget – Soirée de Noël 2025*
- 4.4 Mandat – Signature – Acte de cession*
- 4.5 Point retiré*
- 4.6 Point retiré*

### **5. Sécurité incendie et sécurité civile**

- 5.1 Dépôt -Rapport d'activités du Service de sécurité incendie pour le mois de juin 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juillet 2025*

- 6. Transport et travaux publics**
  - 6.1 *Dépôt - Rapport d'activités des transports, travaux publics et voirie pour le mois de juin 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juillet 2025*
- 7. Hygiène du milieu**
  - 7.1 *Dépôt - Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers*
- 8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque**
  - 8.1 *Dépôt du rapport d'activités de la vie culturelle et communautaire pour le mois de juin 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juillet 2025*
  - 8.2 *Dépôt du rapport d'activités de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion pour le mois de juin 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juillet 2025*
  - 8.3 *Dépôt du rapport d'activités des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de juin 2025 et des prévisions de dépenses du mois de juillet 2025*
  - 8.4 *Autorisation – Dépôt de projet – Programme de soutien aux politiques familiales – Volet 2*
- 9. Urbanisme**
  - 9.1 *Dépôt du rapport d'activités du Service de l'urbanisme pour le mois de juin 2025*
  - 9.2 *Adoption 2<sup>e</sup> projet de résolution - Projet particulier de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 1008, rue du Rivage*
  - 9.3 *Adoption – Premier projet de Règlement n° 2009-004-01 modifiant le règlement de construction n° 2009-004 relativement à l'utilisation de pieux ou pilotis comme type de fondation*
  - 9.4 *Adoption – Premier projet de Règlement n° 2009-02-018 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 afin d'encadrer l'implantation des dômes agricoles*
  - 9.5 *Abrogation – Résolution 2025-06-194 modifiant le règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis*
  - 9.6 *Avis de motion et dépôt du premier projet – Règlement numéro 2025-03 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis*
  - 9.7 *Approbation des plans-concept de rénovations (revêtement endommagé) - Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) – 970, chemin du Rivage*
  - 9.8 *Approbation des plans-concept de rénovations (ouvertures) - Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) – 1116, chemin du Rivage*

9.9 *Approbation des plans-concept de rénovations (ouvertures, galerie) - Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) – 1061, chemin du Rivage*

**10. Divers**

10.1 *Contribution financière – RADAR, Centre d'Écoute Montérégie*

10.2 *Contribution financière – Centre de femmes l'Essentielle*

10.3 *Octroi de contrat – Services professionnels – Travaux chemin de la Pomme-d'Or*

10.4 *Autorisation de paiement – Honoraires professionnels*

10.5 *Embauche – Pompier – Monsieur Michel Auclair*

10.6 *Remerciements pour l'engagement passé et souhaits de succès au successeur*

10.7 *Autorisation – Contrat de services - Planitaxe*

10.8 *Abrogation – Résolution 2025-05-164, Estimation budgétaire – Construction chemin de la Pomme-d'Or*

10.9 *Amélioration de la sécurité des piétons, des cyclistes et de l'accessibilité universelle - Construction d'un trottoir sur le chemin de la Pomme D'Or entre la route 223 et la rue du Moulin-Payet*

10.10 *Autorisation–Union Internationale des Opérateurs-Ingénieurs Local 905*

10.11 *Autorisation de paiement – Budget participatif - Une cafétéria de rêve*

10.12 *Autorisation - Entente de service taxi-bus - Société de transport collectif (STC) Pierre-de-Saurel*

10.13 *Embauche – Secrétaire au greffe – Madame Lisa Geleta*

**11. Période de questions**

**12. Correspondance**

**13. Levée de la séance**